



Assemblée générale

Documents officiels

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

406^e séance

Lundi 12 juin 1995, à 15 heures
Vienne

Président : M. Hohenfellner (Autriche)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Ouverture de la session

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare ouverte la trente-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Adoption de l'ordre du jour (A/AC.105/L.206, Add.1 et Corr.1)

L'ordre du jour est adopté.

Élection d'un Vice-Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Président a reçu une lettre informant le Comité qu'en raison de ses autres engagements professionnels, l'Ambassadeur Petru Forna de la Roumanie ne pourra pas continuer d'assumer ses responsabilités de vice-président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. En mon nom personnel et au nom du Comité, je voudrais remercier l'Ambassadeur Forna pour son grand dévouement au service du Comité au cours de l'année écoulée.

Conformément à une tradition de longue date, le Gouvernement roumain a nommé M. Dumitru Mazilu, Ambassadeur de la Roumanie auprès des Organisations internationales à Vienne, pour succéder — en qualité de

Vice-Président — à M. Forna. Nous avons également été informés par le Président du Groupe de pays de la liste D que la nomination de M. Mazilu est appuyée par ce groupe. Je sou mets à présent la nomination au Comité. S'il n'y a pas d'autres propositions, je considérerai que le Comité accepte la nomination proposée par la Roumanie.

En l'absence d'autre proposition, je considère que M. Mazilu est élu à l'unanimité en qualité de Vice-Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je souhaite, au nom des membres du Comité, le féliciter et lui demande de prendre le siège qui lui est réservé à la tribune.

M. Mazilu prend place à la tribune.

Présence de non-membres du Comité

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres que j'ai reçu des notes verbales de l'Éthiopie, du Pérou, de l'Arabie saoudite, de la Thaïlande, de la Tunisie, des Emirats arabes unis, du Yémen et de la Ligue des États arabes dans lesquelles ils demandent l'autorisation d'assister à la présente session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en tant qu'observateurs. Je suggère donc que conformément à la pratique établie, nous invitons ces délégations à assister à la présente session et à prendre la parole comme il se doit devant le Comité.

Bien entendu, cela ne préjuge pas d'autres demandes de cette nature et n'implique aucune décision du Comité quant au statut. C'est une marque de courtoisie dont nous faisons habituellement preuve à l'égard des délégations.

En l'absence d'objection, nous procéderons en conséquence.

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la trente-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je suis heureux d'observer que nous nous réunissons au cours d'un mois qui marque un jalon dans le domaine de la coopération internationale en matière d'espace extra-atmosphérique. Je fais allusion évidemment à l'arrimage entre la station spatiale Mir et la navette spatiale Endeavor. Cela représente non seulement un niveau complexe de coopération technique entre deux ex-rivaux, qui souligne la fin des conflits politiques et idéologiques de la guerre froide, mais aussi une coopération entre deux systèmes de cultures différents, exigeant une compréhension et une confiance mutuelles.

Alors que l'humanité entreprend d'autres mesures en matière d'exploration et d'exploitation de l'espace extra-atmosphérique, l'importance de la coopération internationale continue de croître. Cela est dû en partie aux contraintes financières dans plusieurs pays, ce qui est devenu un des moteurs de la promotion de la coopération du fait que les pays cherchent à partager le fardeau d'activités spatiales coûteuses. Cependant et au-delà d'un simple désir de réduire les coûts, la coopération internationale est souvent également un outil utile pour persuader ceux qui sont réticents à accorder des ressources pour les activités spatiales à accepter et approuver les projets spatiaux en cours et à venir.

Un autre facteur essentiel est la reconnaissance du fait que la coopération internationale est essentielle dans certaines activités spatiales qui transcendent les intérêts nationaux, telles que la surveillance et la protection de l'environnement, activités qui sont vitales pour tous les pays. Il n'est pas besoin de dire qu'une coopération internationale efficace n'est pas possible sans une compréhension et une confiance mutuelles entre les pays participants.

Durant un demi-siècle, les Nations Unies ont continué de fournir aux membres de la communauté internationale l'occasion d'échanger des avis et d'exprimer leurs vues, ce qui a contribué au renforcement de la compréhension et de la confiance entre eux. L'ONU continuera d'agir dans ce sens, conformément aux objectifs et principes consacrés dans sa Charte.

En tant qu'organe des Nations Unies, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, depuis sa création en tant que comité ad hoc en 1958, a travaillé au renforcement de la coopération internationale dans l'espace et a continué de fournir aux pays ayant des intérêts dans le domaine de l'espace la possibilité de faire entendre leur voix. Alors que l'Organisation célèbre cette année le cinquantième anniversaire de sa création, le Comité souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres : Cuba, Pérou, Kazakhstan, Malaisie, Nicaragua, République de Corée, Sénégal et Afrique du Sud. Bien que l'élargissement du Comité ait été parfois une question délicate, elle a tout de même été réglée grâce au travail acharné et aux efforts mutuels de tous ses membres, et je voudrais exprimer mes remerciements à toutes les délégations qui m'ont appuyé dans ma tâche sur cette question difficile.

Alors que l'élargissement permet certainement au Comité de bénéficier d'un plus grand nombre d'idées nouvelles dans son examen des diverses questions essentielles en matière d'espace extra-atmosphérique, il s'agit également d'un défi pour le Comité : celui de maintenir sa méthode unique et efficace de conduire ses travaux, fondée sur le principe du consensus. Je pense fermement que le maintien du principe du consensus est la seule façon d'assurer l'efficacité continue du Comité. À cet égard, je souhaite sincèrement que tous les membres du Comité participent activement de bonne foi à l'examen des points dont nous sommes saisis.

Je voudrais remercier, au nom du Comité, le Président du Sous-Comité scientifique et technique, le Professeur John Carver de l'Australie, pour son remarquable travail au sein de ce sous-comité. Le Professeur Carver a fait part de son intention de prendre sa retraite à la fin de la session de cette année après plus de 25 ans — un quart de siècle — d'immenses services rendus à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale. Un grand nombre des réalisations du Sous-Comité scientifique et technique — et en fait du Comité — n'auraient pas pu être obtenues

sans ses efforts intenses et son engagement en vue de promouvoir la coopération internationale en matière d'activités spatiales.

Je voudrais également remercier le Président du Sous-Comité juridique, M. Václav Mikulka de la République tchèque, pour la manière dont il a dirigé les discussions sur les questions complexes soumises à ce sous-comité.

À présent, je voudrais passer brièvement en revue les réalisations de l'an dernier en matière d'espace extra-atmosphérique. Dans le domaine de vols spatiaux habités, l'activité permanente des équipes de relais de la station spatiale Mir de la Fédération de Russie s'est poursuivie. Un nouvel équipage, composé des cosmonautes Victor Afanasyev et Yuri Usachev, a pris place à bord de la station le 8 janvier 1994. Accompagnant les cosmonautes, il y avait Valery Polyakov, un médecin, qui a procédé à des examens biomédicaux pendant une période record de 437 jours dans l'espace, jusqu'à son retour à terre, le 22 mars 1995.

Après avoir passé 182 jours dans l'espace, Afanasyev et Usachev ont été remplacés en juillet 1994 par la seizième expédition principale vers le complexe orbital Mir. Les cosmonautes Yuri Malenchenko et Talgat Musabayev — le second cosmonaute kazakh — ont travaillé dans l'espace pendant 125 jours et sont revenus sains et saufs sur Terre le 4 novembre 1994. Leur «relais» dans l'espace a été assuré par Alexandre Viktorenko et Yelena Kondakova, la première femme à entreprendre un long vol spatial de plusieurs mois. Après 169 jours de travaux de recherches, ils sont revenus sur Terre le 22 mars 1995, avec le docteur Polyakov. Les données obtenues, combinées aux résultats médicaux d'autres vols de longue durée, devraient nous permettre de mieux appréhender les problèmes complexes liés aux réactions humaines dans les conditions extrêmes de l'espace extra-atmosphérique.

La réalisation la plus encourageante dans le domaine des missions habitées continue d'être le niveau croissant de coopération qui existe entre les deux principales puissances spatiales. Aux termes d'un accord conclu l'année dernière entre la Fédération de Russie et les États-Unis, il y aura au moins sept vols de navettes avec amarrage à la Station spatiale Mir. Outre les préparatifs pour la mise au point de la Station spatiale internationale, les vols seront également utilisés pour transporter les astronautes, les cosmonautes et les instruments depuis et vers la Station Mir. Nous avons déjà assisté à deux vols de cosmonautes russes sur la Navette spatiale — Sergei Krikalev en février 1994 et Vladimir Titov en février 1995. Au cours du vol international de cette année, la navette Discovery a réussi des

manoeuvres autour de la Station Mir et est restée en position à une distance de 10 mètres pendant environ cinq minutes.

L'étape suivante dans le programme de coopération a porté sur le lancement de la 18e équipe régulière vers Mir le 14 mars 1995. L'équipage de Soyuz TM-21 était composé de Vladimir Dezhurov, de Gennady Strekalov et du médecin américain Norman Thagard. C'était la première fois qu'un citoyen américain était lancé dans l'espace sur un engin spatial russe. L'équipage international travaille maintenant sur orbite et devrait être renvoyé sur Terre à la fin de ce mois sur la Navette spatiale Atlantis.

Il n'est pas possible, dans cette déclaration liminaire, de passer en revue tous les domaines importants de la recherche spatiale et de ses applications. Permettez-moi d'aborder brièvement ceux qui ont un intérêt sur le plan international.

L'engin spatial Ulysse de l'Agence spatiale européenne (ASE) a été le premier véhicule dans l'histoire à atteindre une région polaire du soleil lorsqu'il a traversé la zone polaire méridionale du soleil le 26 juin 1994 après un voyage de près de quatre ans. Ulysse a été déployé à partir de la Navette spatiale Atlantis en octobre 1990 et est passée autour de Jupiter en février 1992 afin d'utiliser son champ de gravité pour modifier profondément son orbite héliocentrique. Poursuivant son vol fructueux, l'engin spatial est passé, le 12 mars, à 200 millions de kilomètres du Soleil et commencera sa première trajectoire transversale de la région du pôle nord du Soleil le 19 juin 1995. Les scientifiques de la mission Ulysse ont remarqué que dans les régions polaires solaires, le vent solaire souffle à une très haute vitesse d'environ 750 kilomètres par seconde, presque le double de la vitesse connue à laquelle le vent solaire souffle à des latitudes plus basses.

Cette partie du vol de la sonde spatiale Ulysse coïncide avec le vingtième anniversaire de la création de l'Agence spatiale européenne (ASE) le 30 mai 1975. Après l'admission de la Finlande, l'année dernière, l'Agence compte maintenant 14 États européens, plus le Canada en tant qu'État coopérant officiel. L'ASE qui a également un statut d'observateur au sein de notre comité, est un partenaire très important dans la plupart des activités liées à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Parlant d'anniversaires, je voudrais rappeler aux représentants que le télescope spatial Hubble a été lancé à partir de la Navette spatiale Discovery il y a cinq ans, le

25 avril 1990. À l'époque, sa résolution devait être 10 fois meilleure que celle de tout télescope sur Terre et il devait ainsi ouvrir une nouvelle ère de l'astronomie. Après quelques mois, toutefois, on a découvert un défaut dans le miroir principal de Hubble, qui a réduit de façon importante sa possibilité de focaliser. Malgré cela, au cours de ses trois premières années d'opération, le télescope a fourni de nouveaux renseignements et a fait de nouvelles découvertes au sujet de l'univers, dont des images détaillées de la supernova 1987A et d'un disque de gaz cryogénique servant de combustible à un trou noir. La participation d'astronomes de tous les pays au programme d'observation du télescope est coordonnée par l'Institut de Sciences télescopiques spatiales de Baltimore, aux États-Unis, et par le Centre européen de coordination du télescope spatial de Garching, en Allemagne.

Le télescope spatial Hubble a été réparé par les astronautes de la Navette spatiale au cours de cinq spectaculaires excursions dans l'espace en décembre 1993 et il fonctionne de façon parfaite depuis janvier 1994. Parmi les observations les plus marquantes obtenues récemment par le télescope figurent les signes concluants de la présence d'un trou noir massif au coeur d'une galaxie elliptique géante située à 50 millions d'années lumière, des progrès importants dans la détermination de l'âge et de la taille de l'univers, et des observations de la collision spectaculaire de la Comète Shoemaker-Levy 9 avec Jupiter en juillet de l'année dernière. Plus récemment, des clichés spectaculaires d'orages dans les atmosphères de Saturne et de Neptune, ainsi qu'une documentation sur les changements météorologiques sur Mars et Vénus, ont révélé que ces atmosphères sont beaucoup plus actives qu'on ne le pensait précédemment. La capacité qu'a Hubble de «revisiter» les planètes permet des surveillances fréquentes semblables à celles auxquelles procèdent les satellites météorologiques de la Terre. Les clichés de Hubble fournissent également la meilleure vision jamais obtenue de la surface complexe de l'astéroïde Vesta, qui a les mêmes caractéristiques géologiques que certaines planètes terrestres, même si son diamètre n'est que de 530 kilomètres. Comme Hubble peut résoudre des caractéristiques qui vont jusqu'à 80 kilomètres, ses clichés montrent un monde étonnamment divers avec un manteau exposé, d'anciens courants de lave et des bassins d'impact.

Certes, les engins spatiaux coûteux et complexes ne sont pas nécessairement les conditions indispensables à la conduite de la recherche scientifique dans l'espace. Grâce aux techniques modernes, surtout la micro-électronique, les petits satellites offrent un accès de moins en moins complexe et de moins en moins coûteux à l'espace. Par

exemple, le satellite suédois de recherche magnétosphérique Astrid ne pèse que 28 kilos. Il a été lancé le 24 janvier, voyageant sur le dos d'un satellite de navigation russe Tsikada et avec un autre microsatellite à des fins de communications expérimentales, Faisat, appartenant aux États-Unis. Un petit satellite scientifique pour la recherche atmosphérique, Microlab, de même que deux satellites expérimentaux de communication, ont été lancés à partir de la Californie par un lanceur Pégase le 3 mars 1995. Un laser de 20 kilos reflétant le satellite géodétique, le GFZ-I allemand, a été lancé vers Mir par l'engin cargo Progress M-27 et placé sur orbite le 19 avril 1995. Plusieurs petits satellites ont été également mis sur orbite grâce à la Navette spatiale. Par exemple, en février de cette année, six sous-satellites ODERACS-2 ont été lancés depuis Discovery pour mettre à l'épreuve les possibilités de repérage de radars basés au sol et de capteurs optiques. Cette expérience est évidemment étroitement liée au problème des débris spatiaux.

Des satellites astronomiques de plus grande envergure, tels que Spartan-201 et Spartan-204, ainsi que le satellite de sciences atmosphériques CRISTAS-SPAS mis au point en collaboration avec l'Allemagne, ont été lancés et, après avoir effectué des travaux de recherche pendant plusieurs jours, ont été récupérés par la Navette spatiale. En fin d'année, un autre vol de navette sera utilisé pour récupérer l'Unité volante spatiale expérimentale japonaise qui a été lancée le 18 mars par un nouveau lanceur japonais, l'H-II. L'Inde a lancé un nouveau satellite scientifique, le SROSS-C2, sur l'un de ses divers lanceurs conçus et fabriqués localement. Au cours de sa première année d'exploitation, le satellite a décelé 12 flambées de rayons gamma et les scientifiques indiens comparent maintenant ces résultats avec les données provenant d'autres instruments en orbite et procèdent à l'analyse de quelque 600 séries de données ionosphériques recueillies au-dessus de l'Inde.

Nous ne devrions jamais sous-estimer les avantages que les progrès réalisés en matière d'exploration de l'espace procurent à l'humanité sous la forme d'applications telles que la télédétection, la météorologie, les communications mondiales et la navigation.

Le second satellite de télédétection des ressources terrestres de l'Agence spatiale européenne (ASE), ERS-2, a été lancé le 21 avril par le vol V72 de la fusée Ariane. L'engin spatial opérera en tandem avec ERS-1 pour emmagasiner des données plus complexes sur la surface de la mer et la calotte polaire. Il est équipé d'une antenne radar à ouverture synthétique de 10 mètres qui permet une imagerie

par radar précise, un instrument d'imagerie à micro-ondes actives, un radar altimètre pour suivre l'amplitude des vagues océaniques, un radiomètre pour mesurer la température à la surface des océans, un instrument de surveillance de la couche d'ozone autour du globe et un instrument précis de détermination des orbites. La première image expérimentale émise par le nouveau satellite, qui a enregistré un segment de la région de la Campanie, au centre de l'Italie, a été captée par la station terrestre de Frascati au début du mois de mai. Comme le satellite ERS-1 est en orbite à une distance prédéterminée du nouveau satellite, il a été possible de combiner leurs données respectives de façon à générer les premières images multitemporelles en couleur de cette région.

L'Inde poursuit également avec grand succès un programme de télédétection. Pendant le deuxième lancement expérimental du véhicule de lancement de satellites polaires du site de Sriharikota le 15 octobre 1994, le plus récent satellite de télédétection indien, IRS-P2, a été placé avec succès sur une orbite héliosynchrone quasi polaire d'environ 825 kilomètres.

La météorologie est un autre domaine dans lequel il y a toujours un niveau important de coopération internationale. Le lancement par la Fédération de Russie du premier satellite météorologique géostationnaire opérationnel, Elektro, en position au-dessus de l'océan Indien depuis octobre, a complété un réseau international de satellites météorologiques géostationnaires. D'autres satellites appartenant à ce réseau sont fournis par l'ASE, le Japon et les États-Unis, et ils forment ensemble le Système mondial d'observation (SMO), qui est coordonné par l'Organisation météorologique mondiale. Les États-Unis ont lancé le premier d'une nouvelle génération de satellites météorologiques géostationnaires pour l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA) et la communauté météorologique mondiale.

De nouveaux satellites géostationnaires de télécommunication sont lancés fréquemment, souvent dans le cadre de projets commerciaux internationaux. Des lanceurs chinois ont été utilisés pour lancer le satellite Optus-B1 pour les communications en Australie et l'Apstar-A1 pour la société Asia-Pacific Telecommunications, dont le siège est à Hong-kong. Le lanceur européen Ariane-4 a placé avec succès en orbite des satellites de communications au-dessus du Brésil, de l'Europe — Astra-1D et Eutelsat Hotbird-1 —, du Mexique — Solidaridad-2 — de la Thaïlande et de la Turquie. Ces satellites sont consacrés aux communications régionales et à la transmission d'émissions de radio et de télévision, en général vers de petites antennes réceptrices.

Un autre domaine d'applications spatiales en pleine expansion est celui des systèmes de navigation par satellites, qui ont été développés surtout à des fins militaires mais qui sont maintenant largement utilisés pour des applications civiles et commerciales. Le Système mondial de localisation, le fameux GPS des États-Unis, composé de 24 engins spatiaux Navstar, fournit une information tridimensionnelle instantanée et globale pour la localisation, 24 heures par jour, et les utilisateurs civils peuvent déterminer leur position à 100 mètres près. En plus d'applications pour les pêcheurs et autres utilisateurs maritimes, les systèmes satellites de navigation améliorent le contrôle et l'espacement du trafic aérien, en particulier au-dessus des corridors transocéaniques dépourvus de couverture radar. Un système semblable, développé dans la Fédération de Russie et connu sous le nom de GLONASS (Système mondial de satellites de communication), est aussi disponible pour des utilisateurs du monde entier et offre des applications semblables à celles du GPS.

Il y aura une constellation complète de 24 satellites GLONASS en orbite d'ici la fin de 1995. Les nouveaux satellites GLONASS auront une durée de vie orbitale de cinq ans, contre trois ans pour la version précédente. Une option à court et à moyen terme est l'utilisation d'un calque. Cela sera vraisemblablement possible avec les cinq modules de navigation INMARSAT-3, qui doivent entrer en opération au début de 1996, et avec les deux satellites MTS japonais qui doivent être lancés en 2000 et en 2004. Le système INMARSAT sera une amélioration du système mondial de localisation et de GLONASS et on l'appelle un «calque civil». Il aura le potentiel d'accroître la précision (moins de 100 mètres) et la fiabilité ainsi que d'offrir une gamme accrue de services par rapport aux systèmes déjà en opération.

Avant de laisser le sujet du GPS, je rappellerai que j'ai mentionné l'année dernière la mise au point d'un système mondial de localisation qui est présentement à l'essai aux États-Unis, qui pourrait aider les conducteurs à circuler dans les rues et sur les autoroutes, et qui fournirait à la police un service de localisation en cas de vol. Les concepteurs de ce système, appelé Projet Northstar, sont en train d'évaluer les résultats de ces tests en vue de le lancer sur le marché dans un proche avenir. Un constructeur automobile américain propose déjà, en option, un système de navigation basé sur le GPS, ce qui démontre une fois de plus les utilisations pratiques de la technologie spatiale dans notre vie quotidienne.

J'aimerais informer le Comité de deux autres exemples intéressants des applications pratiques de la technologie

spatiale. Le printemps dernier, on a commencé à mettre à l'essai un système de cartographie par satellite, qui utilise le satellite ERS-1 de l'ASE, qui représente graphiquement la position de banquises de glace ne dépassent pas 100 mètres de diamètre sur les milliers de kilomètres carrés dans l'océan Arctique. Des scientifiques du Royaume-Uni peuvent alors générer des cartes spéciales et les transmettre par télécopie chaque jour à un navire hydrographe qui est en opération près de la côte du Groenland. D'autres navires en opération dans les eaux nordiques peuvent déjà recevoir des cartes des déplacements des glaces par les liaisons avec les satellites de communications maritimes. Des pays comme le Canada, la Norvège et la Fédération russe ont des organisations qui dressent des cartes manuellement à partir de photographies et d'images infrarouges prises des satellites et qui les transmettent à partir de navires. Certaines de ces cartes ont une définition d'au moins un kilomètre et ne sont pas assez précises pour certaines applications. Le satellite radar ERS-1 est donc utilisé pour fournir des données plus précises, et un système d'imagerie par radar commercial pour la navigation arctique utilisera également le satellite Radarsat canadien dont le lancement est prévu au cours de 1995.

Un autre exemple intéressant des retombées pratiques de l'espace, cette fois-ci dans le domaine des retombées médicales de la technologie spatiale, concerne la recherche sur le SIDA. Le National Institute of Health des États-Unis a un accord avec la National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis pour tirer parti de l'expertise de l'agence spatiale dans la culture tridimensionnelle de cellules. L'objectif consiste à concevoir un modèle de ganglion lymphatique humain — le principal siège du virus VIH du corps humain — pour que les scientifiques puissent en apprendre davantage sur la façon dont le virus détruit le système immunitaire. La plupart des cultures de cellules humaines sont effectuées en laboratoire dans des récipients plats où elles forment une mince couche, ou en suspension dans des gouttes provenant de puits. Ce sont là deux pâles imitations de tissus tridimensionnels tels que les tumeurs ou les organes.

Mais c'est au milieu des années 80 que les ingénieurs de la NASA, à Houston, au Texas, ont conçu un bioréacteur spécial pour garder vivantes les cellules servant aux expériences spatiales. Les chercheurs ont découvert que les cellules cultivées dans le bioréacteur rotatif s'aggloméraient et croissaient en trois dimensions; dans certains cas, les cellules pouvaient même être différenciées en types spécialisés. Les scientifiques peuvent, avec les trois dimensions, étudier l'interaction de ces cellules, ce qui ne serait pas possible si elles n'agissaient que dans une seule

dimension, et cela pourrait être un avantage important pour la recherche sur le Sida.

Comme les représentants ont pu le remarquer, l'élan de la coopération internationale dans les activités spatiales s'accélère de plus en plus et les activités spatiales sont devenues une partie essentielle du progrès économique et social de tous les peuples. Cela étant, je voudrais attirer votre attention sur les points de l'ordre du jour dont le Comité est saisi.

L'Assemblée générale a, une fois de plus, prié le Comité d'examiner en priorité les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquantième session.

Comme les représentants le savent sans doute, la communauté internationale fait des efforts constants pour garantir l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Ces efforts concrétisent les recommandations présentées il y a deux ans par le Secrétaire général dans son rapport, intitulé «La coopération internationale dans les activités spatiales pour le renforcement de la sécurité dans la période de l'après-guerre froide». Par exemple, il y a eu un regain d'intérêt pour la création d'un réseau de satellites européens d'observation militaire et de relais de données, qui contribuerait au maintien de la sécurité internationale dans la région. Tout autour du monde, il y a eu de nombreuses occasions d'examiner le double usage des systèmes spatiaux, et plusieurs initiatives ont été prises pour que les données fournies par les satellites militaires soient disponibles à des fins civiles. Dans le contexte de ces réalisations et suivant les recommandations du Secrétaire général, le Comité souhaitera peut-être envisager les contributions qu'il peut faire pour que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé à des fins pacifiques et examiner son rôle au sein de l'Organisation pour répondre à cet objectif.

Je voudrais appeler l'attention des représentants sur le rapport (A/AC.105/605) du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente-deuxième session, dont nous sommes saisis. Conformément aux recommandations du Comité, qui ont été par la suite approuvées par l'Assemblée générale, le Sous-Comité a de nouveau examiné plusieurs questions à titre prioritaire.

Suivant sa pratique établie, le Sous-Comité a examiné de façon conjointe les points de l'ordre du jour du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration

et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82).

Pour la neuvième fois, le Sous-Comité a reconvoqué son groupe de travail plénier pour examiner l'application de ces recommandations. Le rapport du Groupe de travail figure à l'Annexe II du rapport du Sous-Comité.

Je voudrais remercier M. Muhammed Jameel, du Pakistan, qui a agi à titre de Président du Groupe de travail plénier à la session de cette année, remplaçant son compatriote M. Muhammed Nasim Shah, qui ne pouvait pas participer à la session en raison d'autres engagements relevant de ses responsabilités actuelles au Pakistan. Nous comptons que M. Shah reprendra la présidence du Groupe de travail lors de la prochaine session en 1996.

Le Groupe de travail a noté avec satisfaction les efforts précieux faits par l'Organisation des Nations Unies, les États membres et les autres organisations internationales pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE 82. Reconnaissant que certaines de ces recommandations n'ont pas encore été appliquées intégralement, le Groupe de travail a présenté plusieurs recommandations et identifié quatre domaines prioritaires où des efforts supplémentaires doivent être faits pour encourager les applications de la science et de la technique spatiales au service du développement.

Le premier domaine identifié vise à mettre l'accent sur le renforcement des capacités indigènes et d'une base technologique autonome pour les techniques spatiales dans les pays en développement. Le Groupe de travail a rappelé qu'UNISPACE 82 a recommandé d'encourager le libre échange de l'information scientifique et technique et de prévoir des modalités en matière de transfert des techniques pour la promotion de l'utilisation et la mise au point de techniques spatiales dans les pays en développement. Toutefois, malgré ces recommandations, il subsiste de nombreuses restrictions inutiles qui s'appliquent à la vente de composantes, de sous-systèmes et de systèmes nécessaires aux applications spatiales pacifiques. Le Groupe de travail a conclu qu'il fallait accroître la compréhension et la coopération internationales afin de surmonter les difficultés que connaissent les pays en développement dans ce domaine.

En ce qui concerne la promotion d'un échange accru des expériences réelles en matière d'applications spatiales, le Groupe de travail a réitéré la recommandation d'UNISPACE 82, à savoir que l'assistance appropriée soit fournie, particulièrement par les institutions financières

internationales, pour appuyer les projets de démonstration permettant aux pays en développement d'avoir directement accès aux expériences en matière d'applications et de techniques spatiales grâce à leur participation directe à ces projets d'applications ou projets pilotes.

En ce qui concerne le financement devant être assuré par l'Organisation des Nations Unies, le Groupe de travail a réaffirmé que selon lui le Programme des Nations Unies pour les applications spatiales devrait recevoir le plein appui des Nations Unies afin d'appliquer intégralement les recommandations d'UNISPACE 82.

Enfin, le Groupe de travail a exprimé sa reconnaissance aux États membres et aux organisations internationales qui ont appuyé le Programme des Nations Unies pour les applications spatiales en versant des contributions volontaires, en espèces ou en nature, destinées aux activités du Programme des Nations Unies pour les applications spatiales.

S'agissant de la possibilité de tenir une troisième Conférence UNISPACE, le Groupe de travail a noté que l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, est convenue qu'une troisième Conférence UNISPACE pourrait être convoquée dans un proche avenir et, avant de recommander une date à cette fin, il faudrait décider par consensus de l'ordre du jour, du lieu et du mode de financement de la Conférence. Il a également noté que l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité devrait examiner un grand nombre de thèmes et sujets pouvant servir de base à un ordre du jour clairement défini et détaillé et continuer d'étudier d'autres moyens d'atteindre les objectifs fixés pour la Conférence.

Le Groupe de travail a été saisi du document préparé par le Secrétariat et regroupant les diverses idées présentées au Comité quant à l'ordre du jour et l'organisation de la troisième Conférence UNISPACE (A/AC.105/575/Add.1). Ce document a été préparé conformément à la demande faite l'année dernière par le Comité pour faciliter un nouvel examen de la question par le Sous-Comité à la session de cette année.

Au cours de l'examen des questions ayant trait à une troisième Conférence UNISPACE, le Groupe de travail plénier a créé un groupe officieux de rédaction à composition non limitée qui a pour tâche de préparer un rapport sur cette question, sur la base des discussions tenues entre les membres et des documents de fond déjà disponibles. J'aimerais remercier M. Richard Tremayne-Smith, du

Royaume-Uni, qui a présidé le groupe de rédaction, de ses efforts remarquables pour mener à bien cette tâche difficile.

Le rapport du groupe de rédaction, tel qu'il figure dans l'appendice au rapport du Groupe de travail plénier, reflète les discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de rédaction concernant les objectifs et l'organisation de la Conférence, les autres moyens d'atteindre les objectifs fixés par la Conférence et les autres idées présentées par les délégations. Le Groupe de travail plénier a marqué des progrès importants dans l'examen des questions relatives à la troisième Conférence UNISPACE et il a reconnu que de nouvelles discussions devraient avoir lieu à la présente session du Comité.

Voilà certaines des recommandations faites par le Groupe de travail plénier. Il nous appartiendra de décider s'il faut poursuivre les discussions sur les questions soulevées par le Groupe de travail. S'agissant de la dernière question, la troisième conférence UNISPACE, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné cette question au titre du point intitulé «Questions diverses». Le Sous-Comité est convenu que le rapport du Groupe de travail plénier devrait servir de base à la poursuite des discussions par le Comité sur la recommandation faite à l'Assemblée générale concernant l'ordre du jour, la date, le mode de financement et l'organisation de cette conférence.

J'espère que nous pourrions faire de nouveaux progrès sur cette question au cours des deux prochaines semaines et être en mesure de présenter, conformément à la résolution 49/34, une recommandation à l'Assemblée générale.

J'attends avec impatience les futures discussions consacrées à cette question importante lors de cette session en vue de parvenir à une recommandation adoptée par consensus à présenter à l'Assemblée générale. J'invite toutes les délégations à participer au débat constructif sur cette question lorsque nous examinerons le point 5 de notre ordre du jour, «Rapport du Sous-Comité scientifique et technique».

Le Sous-Comité s'est félicité du travail effectué au cours de l'année passée par le Programme pour les applications des techniques spatiales. Il a par ailleurs passé en revue le développement des activités en 1995 et approuvé le projet de programme pour 1996. J'aimerais tout particulièrement attirer l'attention sur l'appel qu'a lancé une nouvelle fois le Sous-Comité pour appuyer le Programme par des contributions volontaires. Je suis convaincu que cet appel mérite un examen sérieux de la part des Membres de

la famille des Nations Unies et qu'il mérite particulièrement le ferme appui des membres de ce comité.

Pour ce qui est de l'établissement de centres régionaux pour la science spatiale et de l'éducation en matière de technologie, des efforts ont continué d'être déployés dans le cadre du Programme pour les applications des techniques spatiales en vue de parvenir à cet objectif. On se rappellera que des missions d'évaluation dans quatre régions avaient été menées à bien la dernière fois que le Comité s'est réuni l'an passé. Les pays hôtes pour les centres des régions Amérique latine et Caraïbes et Asie-Pacifique ont déjà été choisis. Ces pays hôtes ont depuis lors réaffirmé leur engagement à voir s'établir ces centres de façon rapide, alors que d'autres pays dans ces régions ont indiqué leur intention de participer aux travaux et aux activités de ces centres. Des discussions positives sont également en cours pour ce qui est de l'établissement d'un centre pour la région couverte par l'Organisation de la coopération économique.

Pour les autres régions, les pays concernés ont réaffirmé leur offre d'accueillir les centres. Tout en invitant les autres États Membres qui jusqu'à présent n'ont pas participé à l'établissement des centres régionaux de déployer eux aussi des efforts, je voudrais appeler les États Membres déjà actifs à continuer de travailler ensemble dans les régions respectives et avec les Nations Unies sur cette importante initiative.

Le Sous-Comité a une nouvelle fois examiné — à titre de point prioritaire — les questions liées à la télédétection de la terre par les satellites. Après avoir examiné les actions de télédétection des États Membres, le Sous-Comité a réaffirmé qu'à son avis ces activités devraient prendre en compte la nécessité d'apporter une assistance appropriée et non discriminatoire pour répondre aux besoins des pays en développement. Le Sous-Comité a également noté le fait qu'il était important de rendre les données et informations analysées de télédétection disponibles à tous les pays à un prix raisonnable et en temps opportun. Le Sous-Comité a noté que la coopération internationale dans l'utilisation des satellites de télédétection devrait être encouragée tant par la coordination des opérations de stations terrestres que par des rencontres régulières entre les opérateurs et les utilisateurs de satellites. Une demande a été faite afin que ce point soit retenu comme prioritaire à l'ordre du jour du Sous-Comité.

Conformément à la résolution 49/34 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a également continué son examen du point relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique en tant que point prioritaire. S'agissant des Principes relatifs à l'utili-

sation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, tels que figurant dans la résolution 47/68 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1992, le Sous-Comité a noté que les Principes contenaient une close voulant qu'ils soient réexaminés par ce comité au plus tard deux années après leur adoption. Le Sous-Comité a également rappelé que lors de la session de l'an passé, ce comité avait approuvé le fait que les Principes devraient demeurer en l'état jusqu'à leur amendement, et qu'avant leur amendement, un examen approprié devrait porter sur les objectifs de toute proposition de révision. Le Sous-Comité a reconnu qu'à l'heure actuelle, la révision des principes n'était pas garantie.

Par ailleurs et conformément à la résolution 49/34 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail chargé de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace a été reconvoqué sous la présidence du Professeur Carver de l'Australie, mais vu l'avis des États Membres quant à l'inutilité de la révision des Principes à ce stade, aucune action supplémentaire n'a été entreprise au sein du Groupe de travail lors de cette session du Sous-Comité.

Au cours de son examen du point, le Sous-Comité a entendu des présentations techniques et scientifiques sur les sources d'énergie nucléaires faites par la Fédération de Russie et le Royaume-Uni. Le Sous-Comité a également pris note de la déclaration de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), attirant l'attention sur les récents développements en matière de sécurité nucléaire.

Le Sous-Comité est convenu que des discussions régulières sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace devraient se poursuivre lors des futures sessions. Le Sous-Comité est également convenu que le Sous-Comité et le Groupe de travail sur ce point devraient continuer de recevoir le plus grand nombre de données sur les questions touchant à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et toute contribution liée à l'amélioration de l'étendue et de l'application des Principes.

Le Sous-Comité a par ailleurs approuvé le fait que les États Membres devraient continuer d'être invités à rendre compte au Secrétaire général de façon régulière sur la recherche nationale et internationale relative à la sécurité des objets spatiaux en orbite dotés de sources d'énergie nucléaires. Le Sous-Comité a également reconnu que d'autres études devraient être effectuées sur la question de la collision des objets spatiaux en orbite dotés de sources d'énergie nucléaires à bord avec des débris spatiaux, et qu'il devrait être tenu informé des résultats de telles études.

Au cours de la session de cette année et conformément à la résolution 49/34 de l'Assemblée générale, le point relatif aux débris spatiaux a été inclus à l'ordre du jour du Sous-Comité pour être examiné de façon prioritaire. Le Sous-Comité a exprimé sa satisfaction d'avoir la question des débris spatiaux comme point prioritaire et a réaffirmé que la coopération internationale était nécessaire pour développer des stratégies appropriées et accessibles afin de minimiser l'effet potentiel des débris spatiaux sur les futures missions spatiales.

Le Sous-Comité était saisi d'un document de travail officieux présenté par le Royaume-Uni relatif aux débris spatiaux ainsi que des rapports nationaux présentés par d'autres États Membres (A/AC.105/593 et Add.1 à 4). Des présentations scientifiques et techniques sur la question ont été faites par la France, l'Inde, la Pologne et le Royaume-Uni, ainsi que par l'Agence spatiale européenne, afin de fournir davantage d'informations aux discussions du Sous-Comité.

Suite à son accord de l'an dernier en vue de développer un plan pluriannuel délibéré et spécifique continu pour son travail sur la question des débris spatiaux, le Sous-Comité a développé et adopté un plan de travail pour la période 1996-1998. Ce dernier prévoit que le Sous-Comité s'occupera du mesurage des débris spatiaux, de l'analyse des données et des effets de cet environnement sur les systèmes spatiaux en 1996, de la configuration de l'environnement des débris spatiaux et d'une évaluation des risques en 1997, ainsi que des mesures propres à réduire les débris spatiaux en 1998. Le Sous-Comité a convenu que le programme de travail sera mis en oeuvre de façon souple. Les délégations souhaitant prendre la parole devant le Sous-Comité sur d'autres aspects de la recherche scientifique liés aux débris spatiaux sont naturellement libres de le faire.

Nous ne devons pas sous-estimer l'importance des futures délibérations du Comité sur cette question, vu qu'il existe déjà une préoccupation grandissante au sein de la communauté chargée des questions spatiales quant à l'impact potentiel qu'un niveau croissant de débris spatiaux aura sur les futures activités spatiales. Non seulement le risque de dommage physique encouru par les engins spatiaux sera-t-il plus grand, mais cela fera augmenter les primes d'assurance, ce qui pourrait rendre le coût d'utilisation de l'espace prohibitif. Afin d'assurer que les pays puissent continuer d'utiliser l'espace extra-atmosphérique de façon utile et mutuellement bénéfique, il est essentiel que la communauté internationale s'efforce de démêler la question des débris spatiaux et de prendre toutes mesures nécessaires en temps opportun. Une telle action exigera les efforts

concertés de tous les pays, et je crois fermement que le Comité sera — et en fait devra être — à l'avant-garde de ces actions.

S'agissant des questions liées à l'environnement de la Terre, le Sous-Comité a noté l'importance de la coopération internationale dans les divers systèmes de satellites existants ou en projet destinés à la surveillance de l'environnement, y compris le programme géosphère-biosphère, connu en tant que Programme de modifications à l'échelle mondiale. Le Sous-Comité a recommandé que d'autres États envisagent de participer à ces activités de coopération. Lors de l'examen de ce point, ainsi que des points sur les sciences de la vie, l'exploration des planètes et l'astronomie, le Sous-Comité a également eu l'occasion d'entendre des présentations scientifiques et techniques intéressantes et bien documentées.

Parmi les points figurant à l'ordre du jour du Sous-Comité, les questions relatives à l'exploration planétaire et à l'astronomie peuvent avoir une incidence directe sur le développement socio-économique et tendent par conséquent à faire l'objet de coupes budgétaires lorsque les pays traversent des passes financières difficiles. Néanmoins, nous ne devons pas sous-estimer l'effet que les réalisations dans ces domaines exercent sur le public en accroissant son intérêt pour l'espace extra-atmosphérique et en poussant la jeunesse à s'enthousiasmer pour l'avenir que réserve l'espace. On se souvient encore de l'événement spectaculaire qu'a été la collision de la Comète Shoemaker-Levy 9 avec Jupiter en juillet dernier, qui a suscité un intérêt à l'échelle mondiale tant parmi les scientifiques qu'au sein du public. À l'avenir, la coopération internationale deviendra encore plus importante si l'on veut obtenir des résultats scientifiques spectaculaires.

Conformément à la résolution 49/34 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a apporté une attention particulière au thème de la session : «Les applications des techniques spatiales pour l'éducation, compte tenu en particulier de leurs applications dans les pays en développement». Il ne faut jamais sous-estimer l'importance de l'éducation. La promotion de l'éducation est largement reconnue comme étant essentielle pour le développement socio-économique d'un pays. L'Organisation des Nations Unies se consacre à la promotion de la coopération dans le domaine de l'éducation, ainsi que le stipule l'Article 55 b) de la Charte, en vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être qui sont nécessaires aux relations pacifiques et amicales entre les nations. Faisant partie de l'Organisation, nous avons la responsabilité de réfléchir à la manière dont la technologie spatiale peut contribuer à la promotion de l'éducation.

Pour ce qui est de la session de 1996 du Sous-Comité, le thème devant recueillir une attention particulière est l'«Utilisation des microsattellites et des petits satellites en vue d'élargir les activités spatiales à faible coût, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement». Le Sous-Comité a une fois encore recommandé au Comité que le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) du Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et la Fédération internationale d'astronautique (FIA), en liaison avec les États membres, soient invités à organiser un colloque avec une participation aussi large que possible afin de compléter les débats sur ce thème spécifique.

Au nom du Comité, je voudrais remercier personnellement le COSPAR et la FIA pour avoir parrainé et aidé l'organisation de ce colloque sur le thème adopté pour 1995, qui a stimulé les discussions au sein du Sous-Comité, et les remercier également de leur soutien constant aux travaux du Comité et de ses deux organes subsidiaires.

Enfin, pour conclure mon bref examen des travaux du Sous-Comité scientifique et technique, je voudrais porter à votre attention le fait que l'élection d'un nouveau Président du Sous-Comité aura lieu à la session de l'année prochaine du Sous-Comité, en février 1996. La tâche du Président du Sous-Comité scientifique et technique est exigeante, demandant des compétences et une diligence exceptionnelles pour diriger les débats sur des questions complexes. Le Comité pourrait donc souhaiter songer aux candidatures à ce poste important lors de cette session, afin que le Sous-Comité puisse élire un Président compétent, qui soit à même de diriger le Sous-Comité pour qu'il mène à bien ses travaux sur les diverses questions en cours, et qui soit hautement respecté dans la communauté scientifique.

Je voudrais maintenant passer aux travaux de la trente-quatrième session du Sous-Comité juridique, dont le rapport figure au document A/AC.105/607. S'agissant de la question de l'examen rapide et de la révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, le Sous-Comité a noté que le Sous-Comité scientifique et technique était convenu qu'à l'heure actuelle, la révision des Principes n'était pas justifiée. Conformément à la décision de ce comité, le Sous-Comité juridique a décidé de ne pas convoquer de nouveau le groupe de travail sur ce point. Le Sous-Comité est également convenu qu'à l'heure actuelle, la révision des Principes n'était pas justifiée et il n'a donc pas entamé de discussions à ce sujet au cours de la session de cette année.

Le Sous-Comité est par ailleurs convenu que l'examen de ce point par le Groupe de travail devrait être suspendu

pendant un an encore en attendant les conclusions des travaux du Sous-Comité scientifique et technique. Cet accord a été fait sans préjudice de la possibilité de réunir à nouveau le Groupe de travail chargé de l'examen de cette question. Je voudrais une fois encore appuyer cette approche prudente adoptée par le Sous-Comité juridique au sujet de ce point de l'ordre du jour.

En ce qui concerne les questions relatives à la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, le Groupe de travail chargé d'examiner cette question a été reconvoqué sous la présidence compétente de M. Eugenio María Curia, de l'Argentine, qui a remplacé son compatriote, M. Estanislao Zawels. J'aimerais le féliciter du travail constructif qu'il a fait en dirigeant les débats sur ces questions complexes, qui font l'objet de discussions depuis de nombreuses années.

Conformément à la pratique passée, le Groupe de travail a divisé l'examen de ce point en deux parties. S'agissant de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, le Groupe de travail a centré ses discussions sur le document officiel intitulé «Projet de questionnaire concernant les objets aérospatiaux» et sur les deux paragraphes introductifs à ce document, qui y ont été intégrés et ont été distribués lors de la session de cette année sous la cote A/AC.105/C.2/1995/CRP.3. Le Groupe de travail a finalisé le texte du projet de questionnaire et il a été convenu que l'objectif de ce questionnaire devait être de rechercher les points de vue préliminaires des États membres de ce comité concernant les divers problèmes relatifs aux objets spatiaux. Le Sous-Comité est convenu que les États membres du Comité devaient être invités à donner leurs avis sur ces questions.

En ce qui concerne l'orbite géostationnaire, le Groupe de travail a une fois encore procédé à un examen paragraphe par paragraphe du document de travail intitulé «Orbite des satellites géostationnaires», qui a été présenté par la Colombie à la session de 1993. Au cours des débats sur ce document de travail, plusieurs suggestions constructives et de fond ont été présentées par diverses délégations. La Colombie a indiqué qu'elle avait l'intention de présenter une version révisée de ce document de travail, y compris une annexe qui explique les idées avancées dans le document de travail, à la prochaine session du Sous-Comité en 1996. Les détails de ces discussions figurent dans l'Annexe I du rapport du Sous-Comité.

Des discussions dynamiques et intenses ont eu lieu au cours de l'examen du point de l'ordre du jour consacré aux

retombées bénéfiques de la technologie spatiale. Le Groupe de travail chargé d'examiner cette question a été reconvoqué sous la présidence de M. Raimundo Gonzales, du Chili. Je tiens à remercier l'Ambassadeur Gonzales des efforts qu'il a déployés en orientant les discussions du Groupe de travail vers des solutions possibles. Outre le document de travail intitulé «Principes relatifs à la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques», qui a été soumis conjointement par 11 États membres, alors qu'une révision de leur document de travail était présentée à la session de l'année dernière, le Groupe de travail était saisi d'un document de travail intitulé «Déclaration sur la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique pour le bien et dans l'intérêt de tous les États, y compris, notamment les besoins des pays en développement», qui a été soumis conjointement par deux États membres de ce comité.

Les échanges de vues entre les auteurs de ces documents de travail ont contribué à élargir de manière significative le mandat du débat sur ce point. Afin d'encourager les discussions à la prochaine session, le Président a élaboré un document de travail officiel qui fusionne les textes de ces deux documents de travail, et je suis convaincu que ce document contribuera à faire progresser l'examen de ce point à la session de l'année prochaine du Sous-Comité.

Outre les points de l'ordre du jour du Sous-Comité, et conformément à la résolution 49/34 de l'Assemblée générale, le Président du Sous-Comité a procédé à des consultations informelles, à composition non limitée avec tous les membres du Sous-Comité sur les méthodes de travail et l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Comme on s'en souviendra, plusieurs propositions sur cette question ont été présentées lors de la session de l'année dernière de ce comité. Toutes ces propositions ont fait l'objet de discussions au cours des consultations du Sous-Comité juridique. Des accords ont été conclus et des recommandations ont été faites concernant la durée de la session, le calendrier des réunions du Sous-Comité et de ses groupes de travail, le temps alloué au débat général, et l'inclusion de questions diverses ainsi que l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour du Sous-Comité.

Je reconnais pleinement que le rythme des progrès accomplis au sein du Sous-Comité juridique peut parfois sembler un peu lent, en comparaison, notamment, avec l'évolution rapide des sciences et de la technologie spatiales. Néanmoins, pour parvenir à des conclusions qui reflètent de façon précise la réalité des activités spatiales et

qui tiennent compte des diverses préoccupations des États membres, il faut que nous procédions de manière prudente et réfléchie sur ces questions.

J'ai brièvement passé en revue les rapports des deux Sous-Comités en espérant que ce comité sera en mesure de mener un débat productif et fructueux au cours des deux prochaines semaines. J'espère que le Comité est prêt à fournir à ces organes tout l'encadrement nécessaire à leurs travaux.

En ce qui concerne les autres points de l'ordre du jour du Comité, j'aborderai brièvement celui qui s'intitule «Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle». Comme les membres en sont certainement conscients, on note un intérêt croissant envers cette question dans l'ensemble de la communauté internationale. Au cours de sa session de l'année dernière, le Comité a rappelé qu'il reconnaissait la nécessité d'examiner des moyens de renforcer et de rehausser la coopération internationale dans ce domaine par des moyens perfectionnés donnant à tous les pays accès aux retombées, en portant une attention particulière à celles qui ont un rapport avec les besoins sociaux et économiques des pays en développement. Par le biais du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, les préparatifs sont en cours pour l'organisation l'année prochaine d'un séminaire international ONU-États-Unis sur les retombées bénéfiques de la technologie de l'espace. J'attends avec impatience la discussion de cette importante question au cours de la session actuelle.

J'aimerais que nous portions notre attention sur les questions qui selon moi devraient être examinées au titre de la rubrique «Questions diverses». À la session de l'année dernière, le Comité est convenu de créer un groupe de travail plénier pour examiner les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires. Comme je l'ai mentionné antérieurement, le Président du Sous-Comité juridique a mené des consultations officieuses, à composition non limitée, avec tous les membres des sous-comités. Le Groupe de travail plénier devrait tenir compte des résultats et des recommandations de ces consultations officieuses, qui sont contenues dans le rapport du Sous-Comité juridique.

En ce qui concerne l'utilisation efficace des services de conférence, j'aimerais porter à l'attention du Comité le fait que, selon les statistiques fournies par le Comité des conférences, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était en 1994 parmi les nombreux organes qui ne sont pas parvenus au taux d'utili-

sation de 70 % qui est la norme établie pour tous les organes de l'Assemblée générale. Bien que cela soit en partie explicable par nos efforts louables de terminer les sessions du Comité et de ses sous-comités le plus rapidement possible, ce dont il n'est pas tenu compte dans ces taux d'utilisation, j'aimerais informer le Comité que l'Assemblée générale, l'année dernière, a porté à 80 % la norme pour l'utilisation des services de conférence. Par conséquent, pour améliorer notre taux d'utilisation, je me suis entendu avec le Président du Comité des conférences pour que toutes les mesures soient prises pour fournir au Secrétariat, dès que possible, l'information relative à la conclusion rapide des réunions. Idéalement, cette information serait fournie au début de la deuxième semaine de notre session, ce qui donnerait au Secrétariat le temps d'affecter les services de conférence à d'autres réunions, de sorte que cela ne serait pas compté comme des séances annulées de notre comité.

Une autre question qui doit être examinée par le Groupe de travail plénier porte sur les comptes rendus du Comité. En 1993, le Président du Comité des conférences a demandé la coopération des organes ayant droit à des procès verbaux pour examiner la nécessité de ces documents, en particulier les comptes rendus *in extenso*. L'année dernière, l'Assemblée générale, dans sa résolution 49/221 B, a demandé à notre comité de présenter cette année à l'Assemblée générale les raisons qui justifient le maintien du droit actuel aux comptes rendus de séance. Conformément à l'accord réalisé dans ce comité à la session de l'année dernière, le Groupe de travail plénier examinera des solutions de remplacement pour les comptes rendus *in extenso*, qui pourraient être mises à la disposition du Comité; elles figurent dans le document A/AC.105/L.207, et j'ai l'intention de faire de ce document la base de nos discussions sur cette question.

Enfin, les membres se rappelleront que l'Académie internationale d'astronautique (AIA) et l'Union astronomique internationale (UAI), qui sont des organisations non gouvernementales, ont demandé le statut d'observateurs auprès du Comité. La correspondance à ce sujet, ainsi que les statuts de ces organisations ont été distribués au Sous-Comité scientifique et technique en février dernier sous la cote A/AC.105/C.1/CRP.9. Le Comité examinera la question du statut d'observateur de l'AIA et de l'UAI au cours de la présente session.

Cela conclut mon examen des activités de l'année dernière et du travail dont le Comité est saisi.

Au cours des dernières années, nous avons été témoins de changements politiques, économiques et sociaux dus au passage de la période de guerre froide à l'après-guerre froide. Les membres de la communauté internationale, ainsi que les membres de ce comité, ont bien entendu bénéficié d'occasions accrues de coopération internationale depuis que les préoccupations d'ordre politique et idéologique ont cessé d'être l'élément premier des relations entre les États. Cependant, à la fin du XXe siècle et à l'aube d'un nouveau millénaire, nous devrions reconnaître que cette transition fait peut-être partie d'un processus plus large, d'un passage paradigmatique d'une coopération internationale passive à une coopération internationale active dans tous les domaines, en particulier en ce qui concerne les activités spatiales.

Nous avons pris connaissance de nombreux cas dans lesquels la coopération internationale a permis de partager les ressources nécessaires pour la réalisation de projets spatiaux onéreux. Ce sont là des exemples de coopération internationale passive, un pays s'associant à des efforts de coopération qui entraîneront des retombées positives pour ce pays. Au contraire, dans le cadre d'une coopération internationale active, un pays participe aux efforts communs non seulement parce qu'il espère certaines retombées positives pour lui-même, mais aussi parce qu'il croit être en mesure de contribuer à la prospérité collective de la communauté mondiale. Au moment où le champ d'action des activités spatiales s'élargit, la promotion de la coopération internationale dans l'espace extra-atmosphérique est devenue non seulement un objectif de la communauté internationale, mais la condition essentielle pour le maintien de la prospérité de tous les États.

En poursuivant nos initiatives en vue d'élargir la coopération internationale dans les activités spatiales et de faire profiter tous les États Membres des retombées positives de la technologie spatiale, nous devrions garder à l'esprit le rôle important que ce comité peut jouer dans la réalisation des objectifs généraux des Nations Unies. Au moment où nous entamons le second demi-siècle de l'Organisation, il est particulièrement important que nous commençons à penser à la façon dont nous pourrions continuer d'intégrer le travail du Comité à des domaines qui prennent une importance croissante pour l'ONU, en particulier à la façon dont nous pouvons servir de catalyseur pour l'intégration de la technologie spatiale au sein des initiatives de l'Organisation pour mettre en oeuvre les recommandations contenues dans l'«Agenda pour la paix», dans l'«Agenda pour le développement», dans la déclaration de politique du Secrétaire général sur les activités spatiales

et dans celles des conférences mondiales pertinentes qui sont organisées par l'ONU.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une session productive.

Organisation des travaux

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'entreprendre notre examen du point 3 de notre ordre du jour, intitulé «Débat général», j'aimerais faire quelques commentaires d'ordre général sur notre calendrier de travail et autres dispositions pratiques pour la session.

Comme par le passé, le calendrier provisoire de travail figurant à l'ordre du jour que nous venons d'adopter sera le plus souple possible et pourra être modifié au cours de nos travaux. Comme je l'ai mentionné dans mes remarques liminaires, si nous pensons terminer notre session plus tôt que prévu, nous devons en informer le Secrétariat pour qu'il soit en mesure d'assigner le personnel des conférences à d'autres fonctions.

Nos séances se tiendront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Il est important que nous respections aussi strictement que possible cet horaire, et je demande instamment aux membres de coopérer avec la présidence pour parvenir à utiliser au maximum les installations de conférence et les services qui nous sont fournis.

Échange de vues général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur sur ce point est le Ministre adjoint aux affaires étrangères de la Pologne, M. Eugeniusz Wyzner, qui est bien connu de nombreux membres du Comité, ayant été associé à celui-ci depuis longtemps. Il a également été un fonctionnaire remarquable au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

M. Wyzner (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, de vos aimables paroles de bienvenue à mon endroit.

Au nom de la délégation polonaise, je suis extrêmement heureux de prendre la parole ici en cette trente-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Qu'il me soit permis de faire une observation personnelle concernant les travaux du Comité. Mon association avec le Comité remonte à il y a un quart de siècle, quand j'ai été chargé de présider son sous-comité juridique. Pendant 15 ans, j'ai présenté les rapports

du Sous-Comité aux sessions du Comité. Voilà pourquoi j'apprécie tant cette occasion de participer à nouveau à ses importants travaux.

En prenant la parole au Comité que vous dirigez, Monsieur le Président, je ne peux faire autrement que de souligner vos talents de chef de file compétent et votre sagacité diplomatique. Je me réjouis de voir que, depuis votre élection, vous avez su justifier notre choix.

J'adresse nos chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Mazilu à l'occasion de son élection bien méritée à la vice-présidence du Comité. Je tiens également à rendre un hommage particulier au Professeur Carver, qui a dirigé de façon remarquable les travaux du Sous-Comité scientifique et technique pendant une si longue période, ainsi qu'à son successeur, M. Mikulka, le talentueux Président du Sous-Comité juridique. Je suis particulièrement heureux de rencontrer à nouveau mon bon ami, M. Jasentuliyana, l'Adjoint au Directeur général et chef du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat. Il n'y a guère d'autre personne qui soit dotée d'autant de connaissances spécialisées pour assumer ces fonctions exigeantes. Il n'est donc guère étonnant qu'après la mort de mon mentor et ami, un véritable géant du droit international — Manfred Lachs —, ce soit M. Jasentuliyana qui ait été choisi pour lui succéder en tant que Président de l'Institut international du droit spatial (IIDP) à Paris.

De nos jours, le succès des activités intergouvernementales dans certains domaines dépend de plus en plus de l'appui qu'elles reçoivent des organisations non gouvernementales et de l'opinion publique dans son ensemble. Je pense que nous avons réellement de la chance de pouvoir compter sur l'intérêt croissant et l'appui d'une institution réputée telle que l'IIDP ainsi que de la Fédération internationale d'astronautique (FIA). Pendant mes longues années en tant que membre du conseil d'administration et, aujourd'hui, en tant que directeur honoraire de l'Institut de Paris, j'ai eu l'heureuse occasion d'admirer les membres de l'IIDP et leurs activités multidisciplinaires visant à renforcer la primauté du droit dans l'espace extra-atmosphérique et à diffuser ses connaissances dans le milieu universitaire et le public en général.

Pour ma délégation, il s'agit d'une occasion exceptionnelle, car comme nous célébrons cette année de façon solennelle le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devons saisir cette occasion pour faire le bilan des réalisations de l'ONU en matière de renforcement de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmo-

sphérique et pour tracer les orientations des mesures qui doivent être prises dans ce domaine important.

Il y a à peine un mois, je dirigeais la délégation polonaise à la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, tenue à New York, qui a été l'une des plus importantes et des plus difficiles conférences de cette année. Son succès, c'est-à-dire la prorogation indéfinie du Traité — objectif que la Pologne était résolue à poursuivre dès le départ — a pu être obtenu grâce à la perception commune du risque de prolifération et à son impact négatif sur la sécurité internationale, et parce qu'il a été reconnu que, à défaut de cela, la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire serait compromise.

Un climat politique favorable, découlant d'autres mesures de désarmement prises au sein d'instances internationales, semble propre à une nouvelle intensification de la coopération internationale dans tous les domaines, y compris l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Qu'il me soit permis de rappeler que, l'année dernière, le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace de la Conférence du désarmement a été en mesure, pour la première fois, de convenir qu'il favorisait une coopération plus étroite avec cet organe sur les questions d'intérêt mutuel.

La mise au point de mesures de confiance précises dans le domaine des activités spatiales n'est qu'un exemple de la préoccupation qui est partagée par divers organes internationaux agissant dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique. Pour favoriser la transparence, la confiance et la sécurité, il faut élaborer, recommander et mettre en oeuvre des mesures telles que la notification à l'avance des lancements, les mesures et exigences définies dans un code de conduite régissant le système de surveillance des activités spatiales, et un réseau de télécommunications.

La présente génération assiste à un progrès technologique extraordinaire, qui donne lieu à une exploration et à une exploitation de plus en plus effectives et pratiques de l'espace extra-atmosphérique pour le bien de toute l'humanité. Monsieur le Président, dans votre déclaration liminaire, vous avez relevé de nombreux exemples importants. Compte tenu du nombre croissant des activités spatiales et des personnes qui les mènent, il est devenu nécessaire d'élaborer et de mettre au point des règles juridiques pour ces activités en vue de maintenir et de renforcer la coopération pacifique entre les États dans le domaine des relations internationales.

Dans notre monde qui évolue très vite, il n'est plus possible, comme ce l'était à une époque, que les règles juridiques suivent les faits de plus ou moins près. Pour que ces règles soient efficaces et réellement utiles, elles doivent être élaborées en temps opportun, en tenant pleinement compte des progrès accomplis dans les domaines politique, juridique, scientifique et technique.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique semble, à travers ses activités, répondre à ces exigences. Le point «Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique» a figuré pour la première fois à l'ordre du jour de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale en 1958, et depuis lors, il apparaît régulièrement chaque année. C'est en 1958 aussi que le Comité ad hoc fut créé. Le résultat des délibérations de ce comité et de ses sous-comités a été l'adoption par l'Assemblée générale de textes d'instruments juridiques très importants régissant les activités spatiales. Comme les membres le savent parfaitement, ceux-ci incluent cinq instruments internationaux essentiels : le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes de 1967, l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique de 1968, la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux de 1972, la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique de 1975, et l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes de 1979. J'ai eu le privilège de présider la négociation et la rédaction réussies des quatre derniers de ces instruments.

En outre, et grâce aux efforts du Comité et de son sous-comité juridique, un certain nombre d'autres contributions ont été apportées au droit régissant l'espace extra-atmosphérique sous forme de résolutions de l'Assemblée générale, en commençant par la fameuse Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique de 1963. Par la suite, trois séries de principes relatifs à l'application pratique des techniques spatiales ont été élaborés, formulés et adoptés : ceux sur la diffusion internationale directe par télévision (1982), sur la télédétection de la Terre à partir de l'espace (1986), et sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique (1992).

En outre, on ne peut surestimer l'importance des deux Conférences des Nations Unies sur l'exploration et les

utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tenues en 1968 et en 1982. La mise en oeuvre des recommandations adoptées par les Conférences UNISPACE est devenue une des tâches essentielles du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités dans le cadre du Programme pour les applications des techniques spatiales. Enfin, la célébration, sous les auspices des Nations Unies, de l'année 1992 en tant qu'Année internationale de l'espace a été liée aux efforts communs de renforcement de la coopération internationale.

On peut affirmer, sans exagération, que les Nations Unies sont effectivement devenues un point central de la coopération internationale dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique et de la formulation des règles internationales nécessaires. Toutefois, il faut admettre qu'en dépit des réalisations indiscutables de ce comité, ses activités et celles de ses sous-comités ont, bien souvent, été limitées et entravées par des divergences politiques, économiques et autres entre les États. Cela a conduit à une absence de consensus sur la manière dont certains problèmes importants inscrits à l'ordre du jour depuis de nombreuses années devraient être réglés. D'autres questions n'ont été finalement réglées que sous forme de déclarations non obligatoires au lieu de traités et conventions internationaux.

Il reste que comme vous l'avez vous-même souligné, Monsieur le Président, en 1993 :

«Les changements considérables survenus dans la situation internationale dans le domaine de la sécurité ont favorisé d'importants progrès au sein du Comité depuis quelques années et contribué à l'émergence d'un nouvel esprit de coopération dans cet organe.»
(Documents officiels du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, trente-sixième session, Séances plénières, 379e séance, p. 26)

Il nous faut exploiter cette possibilité unique de la meilleure façon possible.

Toutefois, il y a quelques nouveaux défis auxquels il nous faut également faire face. Parmi eux, se trouve le problème des débris spatiaux, que mon pays considère comme étant d'une importance décisive et qui a figuré pour la première fois à l'ordre du jour de la trente-et-unième session du Sous-Comité scientifique et technique. Nous sommes persuadés qu'il convient de continuer l'examen de ce point de façon prioritaire.

La délégation polonaise est — d'une façon générale — en faveur du plan de travail adopté par le Sous-Comité

scientifique et technique lors de sa dernière session sur le mesurage des débris spatiaux, les modèles mathématiques de l'environnement des débris spatiaux, l'évaluation des risques qu'ils représentent, et enfin les mesures visant à en réduire la quantité. Nous pensons néanmoins qu'outre ce plan général, certaines mesures spécifiques pourraient déjà être adoptées. Je voudrais donc rappeler notre précédente proposition, soumise à ce comité, que tous les utilisateurs de l'orbite géostationnaire soient tenus pour responsables de la récupération de leurs objets spatiaux en orbite une fois leur travail achevé. Nous pensons qu'une telle décision constituerait un pas important vers l'élimination d'une source de danger pour les autres utilisateurs de l'espace extra-atmosphérique.

En outre, mon pays estime que la question des débris spatiaux n'est en fait qu'un simple élément d'un problème beaucoup plus vaste de protection et de préservation de l'environnement de l'espace extra-atmosphérique. Conscients de la menace croissante pour la Terre et l'environnement spatial engendrée par un accroissement des activités spatiales, nous estimons que la question globale de protection et de préservation de l'environnement de l'espace extra-atmosphérique devrait figurer en tant que l'un des points essentiels à l'ordre du jour de la prochaine conférence UNISPACE.

Reconnaissant l'importance de la première et de la deuxième Conférences UNISPACE, la Pologne appuie pleinement l'idée de convocation d'une troisième conférence UNISPACE, comme l'indique le dernier rapport du Sous-Comité scientifique et technique. Nous considérons un tel événement comme utile et opportun, en raison des progrès rapides dans tous les domaines des sciences et techniques spatiales et les changements extraordinaires survenus au niveau politique international après la fin de la guerre froide. Mais nous estimons aussi qu'une telle conférence, pour être efficace et réussie, exigerait une préparation minutieuse. Elle ne devrait donc pas être convoquée avant 1998.

Un autre sujet important devant être discuté par le Comité au cours de cette session — sujet qui a entraîné la présentation de deux documents de travail rivaux au cours de la dernière session du Sous-Comité juridique — concerne le partage des bénéfices tirés des activités spatiales. Nous sommes profondément convaincus qu'il existe encore une possibilité d'aboutir à un compromis entre, d'une part, les intérêts et besoins justifiés des pays en développement ainsi que leurs aspirations à avoir accès aux techniques spatiales modernes, et, d'autre part, la liberté des États de déterminer l'ensemble des aspects de leur coopération selon les lignes

définies par les pays développés. Bien qu'il ne soit pas facile à obtenir, un tel compromis semble être la seule voie permettant d'assurer l'application effective du principe voulant que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique se fassent au profit et dans l'intérêt de tous les États, en tenant compte de façon particulière des besoins des pays en développement.

La délégation polonaise est favorable à la recherche d'un compromis qui porterait sur d'autres problèmes qui restent sans solution depuis plus de 30 ans, notamment la délimitation et la définition de l'espace extra-atmosphérique ainsi que les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite géostationnaire. D'une façon générale, nous sommes convenus que face au clivage qui existe depuis longtemps dans les points de vue et les opinions, nous devrions envisager la situation sous un jour entièrement nouveau. Une nouvelle démarche de ce genre pourrait être plus facile à trouver maintenant que la question de la délimitation a perdu dans une grande mesure ses implications politiques et militaires d'autrefois. En ce qui concerne la question depuis longtemps controversée des caractéristiques et des utilisations de l'orbite géostationnaire, la délégation polonaise reste convaincue que les principes d'équité d'accès et d'utilisation rationnelle de l'orbite géostationnaire doivent s'appliquer, sans toutefois permettre que cette orbite fasse l'objet d'une appropriation nationale ou d'une revendication de souveraineté. À ce stade, on ne peut ignorer ni le rôle important joué par l'Union internationale des télécommunications, ni les fonctions qu'elle assume dans l'intérêt de tous les États.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses sous-comités font face à des défis nouveaux et toujours croissants qui ne pourront être relevés que si l'on réexamine les méthodes de travail de ces organes. Des suggestions appropriées à cette fin ont été présentées lors des dernières sessions des deux Sous-Comités. Disposant d'instruments de travail appropriés, le Comité sera mieux à même de réagir aux conséquences découlant des changements politiques actuels dans la coopération internationale en matière d'activités spatiales.

À notre avis, le Comité devrait également appliquer une formule plus large en ce qui concerne les contributions apportées par les spécialistes externes à ses travaux. Les voies de coopération, actuelles ou nouvelles, avec les institutions internationales, gouvernementales et non gouvernementales actives dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique pourraient être utilisées plus efficacement. L'occasion se présente d'imprimer véritablement un nouvel élan aux travaux du

Comité et de ses organes subsidiaires, qui font face à de nouveaux problèmes qui pourraient être résolus dans le contexte de nouvelles conditions sociales, économiques et politiques. En outre, une coopération plus étroite et plus efficace entre les Sous-Comité juridique et scientifique et technique, ainsi qu'une coordination accrue des questions inscrites à l'ordre du jour des deux Sous-Comités sont des éléments indispensables au succès que nous recherchons.

Pour terminer, je voudrais dire que ma présence ici et l'occasion qui m'est donnée de rencontrer d'anciens amis et collègues n'est pas seulement un voyage nostalgique. C'est avant tout la possibilité pour mon gouvernement de réaffirmer son intérêt et son attachement à la cause de l'utilisation exclusivement pacifique de l'espace extra-atmosphérique et au partage des réalisations technologiques et juridiques dans ce domaine dans l'intérêt de tous. Nous nous attendons par ailleurs à voir ce comité prendre une importance accrue en tant qu'élément significatif dans l'évolution de la coopération internationale dans l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

M. Cruz Júnior (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom de mon pays, membre à part entière, je tiens à vous féliciter du rôle important que vous n'allez pas manquer de jouer en qualité de Président de ce comité.

Au cours des dernières années, le Portugal a accordé la plus haute importance aux questions des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et notamment à la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'exploration de l'imagerie satellite par télé-détection pour évaluer les ressources naturelles et la gestion des terres, spécifiquement orientées vers les besoins des pays en développement, notamment les pays africains lusophones.

En effet, l'imagerie par satellite d'observation de la terre peut de toute évidence jouer un rôle crucial dans l'analyse et la formulation de stratégies de substitution en vue d'un développement durable. Néanmoins, en ce qui concerne l'utilisation des données satellitaires par télé-détection, la nécessité continue de se faire sentir de poursuivre la mise au point de méthodes et de procédures opérationnelles afin de permettre leur utilisation systématique dans le cadre des activités actuelles d'évaluation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles.

Conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations

pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82), le Portugal s'est engagé dans la mise au point d'activités qui ont pour objectif l'utilisation opérationnelle de données transmises par satellites, notamment dans les domaines tels que la couverture des sols et la cartographie par satellite de la végétation naturelle, les statistiques agricoles et les inventaires forestiers, les études des phénomènes d'augmentation du niveau de la mer et la caractérisation de la pollution des eaux marines, ainsi que la cartographie topographique par satellite et les applications géologiques.

Actuellement, le Portugal offre une série de programmes pour l'éducation et la formation dans les domaines ci-dessus mentionnés. Ces programmes sont déjà en place et forment des stagiaires en provenance de certains pays africains. Ces activités de coopération sont destinées à être élargies au cours des années actuelle et à venir, et notamment par le biais de projets de coopération appliqués à des régions spécifiques de pays en développement, l'objectif étant de parvenir à l'utilisation fonctionnelle de l'imagerie satellite.

Je voudrais maintenant donner au Comité quelques renseignements concernant les activités spatiales entreprises récemment au Portugal.

Au cours de l'année 1993, un organe interministériel de coordination pour les activités aérospatiales a été créé par notre Gouvernement, le Conseil de l'espace. Ce Conseil a notamment eu pour fonction de négocier l'adhésion du Portugal à l'Agence spatiale européenne. Un accord de coopération entre le Portugal et l'ASE sera signé dans un avenir proche en tant que phase préliminaire à son adhésion totale.

Bien qu'au cours des dernières années le Portugal ait eu des relations internationales avec plusieurs organisations — telles qu'EUTELSAT, INTELSAT et INMARSAT — dans les domaines des télécommunications et de la télé-détection, le lancement en 1993 d'un satellite POSAT 1 à des fins scientifiques et de formation a été le premier pas vers la création d'un consortium industriel portugais visant à développer une technologie spatiale.

Je voudrais, enfin, insister sur une initiative future.

En 1998, pour la première fois, l'Organisation des Nations Unies proclamera l'année internationale des océans. À cette occasion, les autorités portugaises ont l'intention de convoquer, dans le cadre d'EXPO 98, à Lisbonne, une conférence internationale ou un groupe de colloques qui

s'intéresseront à l'utilisation de données obtenues dans l'espace relatives aux océans, pour améliorer les connaissances scientifiques des processus physiques dans l'océan, les prévisions météorologiques et la télédétection dans le cadre de l'exploration des ressources marines dans le contexte du développement durable, tout cela dans le but de renforcer le dialogue entre les fournisseurs de satellites et les utilisateurs de leurs services.

J'aimerais maintenant donner la parole au Directeur du Bureau de l'espace extra-atmosphérique, M. Jasentuliyana, qui présentera au Comité une vue d'ensemble des activités du Bureau pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. Jasentuliyana (Directeur, Bureau de l'espace extra-atmosphérique) (*interprétation de l'anglais*) : En réponse aux demandes formulées par les délégations au cours de sessions précédentes du Comité, j'aimerais fournir un bref résumé des travaux du Bureau de l'espace extra-atmosphérique pendant l'année écoulée, ainsi que des documents préparés par le Bureau pour cette session du Comité.

L'année dernière a été employée à la consolidation du Bureau de l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes maintenant complètement installés dans nos nouveaux locaux ici au Centre international de Vienne et nous avons atteint notre vitesse de croisière eu égard aux nouvelles responsabilités qui nous ont été conférées au moment de notre déménagement, en novembre 1993.

Le déménagement à Vienne s'est avéré positif à plusieurs points de vue. Notre présence en Europe a facilité notre coopération déjà intense avec un grand nombre d'agences spatiales nationales, y compris DARA, l'Agence spatiale allemande, le Centre national d'études spatiales (CNES) de la France, et l'Agence spatiale autrichienne, et a aidé à renforcer nos relations avec nos collègues de l'Agence spatiale européenne (ASE) qui, au cours des années, nous ont fourni une aide inestimable dans l'exécution de nos tâches.

En ce qui concerne le personnel, il me fait plaisir d'annoncer qu'il n'y a eu qu'un taux limité de rotation dans le personnel du Bureau. Cela nous a aidé à maintenir le niveau élevé de travail qui caractérise le Bureau et a permis le développement de relations de travail entre notre Bureau, les États Membres et d'autres entités concernées.

Afin de pourvoir le siège vacant créé par le transfert de M. Sergio Camacho au poste de Chef de la Section des services du Comité, un nouveau fonctionnaire a été recruté

pour le Programme pour les applications techniques spatiales. Ce fonctionnaire, M. Hubert George, un citoyen canadien et un spécialiste de la formation en matière de télédétection qui possède une vaste expérience concernant les pays en développement, s'est joint au Bureau en décembre 1994 en qualité de fonctionnaire chargé de la formation.

Le Gouvernement autrichien a élargi sa pratique d'apporter un appui généreux au Bureau par le recrutement d'un expert associé. À cet égard, M. Stephan Mayer, un spécialiste dans le domaine de la télédétection, s'est joint au Bureau en janvier, pour remplacer M. Christian Hoffman, qui venait de terminer une affectation de deux années hautement productives. J'aimerais exprimer toute notre reconnaissance au Gouvernement autrichien pour son appui généreux, qui nous a permis de mieux desservir le Comité et les États Membres.

Comme je l'ai noté dans le passé, en plus du personnel entièrement consacré au Programme pour les applications techniques spatiales, le reste du personnel de notre Bureau fournit également son appui au Programme selon les besoins, et toutes les ressources financières hors personnel disponibles pour le Bureau sont consacrées au Programme pour les applications techniques spatiales, principalement au titre de la participation des pays en développement aux activités du Programme.

On se rappellera que, selon la recommandation du Sous-Comité et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'Assemblée générale a approuvé, l'année dernière, une légère augmentation du financement du Programme pour les applications techniques spatiales pour l'exercice biennal 1994-1995. Cependant, aucune augmentation supplémentaire n'est prévue pour l'exercice biennal suivant en raison de l'objectif visé au niveau de toute l'Organisation de parvenir à un budget à croissance zéro pour l'exercice financier 1996-1997.

Le Bureau de l'espace extra-atmosphérique s'est montré capable, au cours des dernières années, de gérer le Programme pour les applications techniques spatiales et, de fait, d'élargir ses activités, grâce aux contributions volontaires dues à la générosité de certains États Membres, d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales. En particulier, je tiens à remercier le Gouvernement de l'Autriche, l'Agence spatiale européenne, qui a contribué substantiellement au financement, et les pays hôtes qui ont fourni les installations locales, le transport et l'hébergement pour les activités du Programme en 1994 et pour celles qui ont déjà eu lieu en

1995. Il convient de noter que ce type d'appui est absolument nécessaire, car le budget ordinaire ne compte généralement que pour moins d'un tiers des dépenses totales des cours de formation, des séminaires et des ateliers organisés par le Programme. La nécessité de contributions volontaires augmentera sûrement à l'avenir, car nous essayons d'élargir encore le Programme pour les applications techniques spatiales sans augmentations au titre du budget ordinaire de l'ONU.

Les rapports de 1994 sur les activités du Programme pour les applications techniques spatiales et l'information sur les activités de 1995, qui sont déjà en cours, ont été présentés au Sous-Comité scientifique et technique pour examen, comme cela est précisé dans son rapport (A/AC.105/605). Les activités proposées pour 1996 ont été examinées par le Sous-Comité, qui a recommandé leur adoption. Sous réserve de leur adoption par ce comité et par l'Assemblée générale, la planification des activités pour 1996 est déjà en cours. Le personnel du Programme pour les applications techniques spatiales et l'ensemble du Bureau ont travaillé dur pour assurer l'organisation efficace et satisfaisante de ces activités, et j'aimerais particulièrement souligner le travail accompli par M. Abiodun, l'expert en matière d'applications techniques spatiales, dans l'organisation et la coordination de ces activités. Il présentera au Comité un exposé plus détaillé des activités du Programme pour les applications techniques spatiales plus tard cette semaine.

Conformément à la recommandation du Sous-Comité et du Comité, une des principales initiatives déjà mises en marche par le Bureau pour la mise en oeuvre des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82) est la création de Centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales dans les pays en développement. Des progrès significatifs ont été réalisés à cet égard depuis l'année dernière, et les dispositions sont maintenant prises pour la création des deux premiers centres, dans les deux régions de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie et du Pacifique. Le Bureau poursuit également ses discussions fructueuses sur un centre pour les pays appartenant à l'Organisation de coopération économique (OCE), ainsi que pour des régions desservies par les autres commissions régionales de l'ONU.

Nous sommes heureux de voir que les initiatives de l'ONU et des États Membres commencent enfin à donner des résultats. Les prochaines phases de ce projet dépendront

des États Membres qui ont offert d'accueillir ces centres, ainsi que des pays donateurs intéressés.

Le Bureau s'est efforcé d'offrir des services aux États Membres par le Service international d'information spatiale, dont la création a été recommandée par UNISPACE 82 et sanctionnée par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/90 de 1982.

Les tentatives d'étendre ces services ont été compromises dans le passé par les ressources limitées du Bureau. Depuis notre déménagement à Vienne, cependant, nous avons été capables de tirer profit des installations informatiques plus perfectionnées au Centre international de Vienne pour créer une base de données limitée qui a augmenté notre capacité de répondre aux demandes d'information des États Membres et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales, ainsi que du public en général.

Comme première étape de l'élargissement du Service international d'information spatiale, le Bureau a créé un serveur, une page de garde, sur l'«autoroute électronique», mieux connue sous le nom d'Internet. Cette page de garde permet à ceux qui ont accès à l'Internet d'en apprendre davantage sur les activités du Bureau et sur celles de l'ONU dans le domaine de l'espace. On y trouve de l'information sur tous les instruments juridiques relatifs à l'espace adoptés par l'Assemblée générale, y compris la version intégrale des textes, de l'information sur le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, une vue d'ensemble du Programme pour les applications techniques spatiales, des informations fournies par les États Membres sur la question des débris spatiaux, ainsi qu'une page consacrée aux «questions les plus fréquentes» où l'on trouve des réponses aux questions qui reviennent le plus souvent sur l'ONU et l'espace extra-atmosphérique, le Comité et le Bureau.

La création de cette page est une nouvelle étape de la mise au point du système d'information général prévu par UNISPACE 82. L'information qu'on y retrouvera sera mise à jour régulièrement, et une information plus détaillée, y compris sur le plan technique, s'y ajoutera dans le futur.

À cet égard, le Bureau a, plus tôt cette année, entrepris des discussions avec le Comité des satellites de télédétection (CEOS) et l'Agence spatiale allemande (DARA), pour effectuer une étude de faisabilité en vue d'élargir le Service d'information spatiale en créant des liens électroniques qui permettent à l'utilisateur d'avoir accès à la myriade d'informations spatiales déjà disponibles sur Internet. Il est vrai que l'étude n'en est qu'à ses tout débuts, mais nous

nous réjouissons à l'avance des résultats et de l'application des recommandations qu'elle contiendra en vue d'élargir le Service international d'information spatiale.

Dans le cadre des travaux du Bureau et conformément à notre objectif de promouvoir l'échange d'informations en matière d'activités spatiales, en particulier les activités qui concernent et aident les pays en développement, en 1994 nous avons publié et distribué un certain nombre de documents ayant particulièrement trait aux applications spatiales pour le développement économique et social. Pour la sixième fois, nous avons publié un ensemble de documents techniques découlant de séminaires, d'ateliers et de cours de formation présentés dans le cadre du Programme pour les applications spatiales (A/AC.105/584), qui a été distribué aujourd'hui aux membres. Ces documents ont été choisis compte tenu des besoins et des intérêts des pays en développement.

Également en tant que partie intégrante du Service international d'information spatiale et conformément à une demande faite par le Groupe de travail plénier du Sous-Comité à sa dernière session, le Bureau a cette année préparé deux études techniques pour le Sous-Comité. La première, intitulée «Changement mondial : participation effective des pays en développement et moyens de la renforcer», a été préparée par M. Petr Lala et figure dans le document A/AC.105/590. La seconde, «Les satellites de radiodiffusion», a été préparée par M. Victor Kotelnikov et figure dans le document A/AC.105/591. Les deux études techniques ont été présentées à des experts de l'extérieur pour qu'elles soient examinées avant publication, et nous voudrions remercier ces personnes d'avoir fourni gratuitement leurs services au Bureau. D'autres études techniques sur les sciences spatiales fondamentales dans les pays en développement, les petits micro-satellites, les applications des techniques spatiales au développement durable et les programmes d'enseignement à distance sont en cours et seront achevées dans un proche avenir.

Je voudrais également noter que l'information concernant les activités spatiales des États membres est contenue dans le document A/AC.105/592 et Add.1 à 5, qui a été présenté au Sous-Comité et qui est maintenant à la disposition du Comité, et que, en réponse à la demande faite par le Sous-Comité, des rapports concernant les activités spatiales ont été présentés par les pays suivants : Autriche, Belgique, Canada, Chili, Égypte, Finlande, Honduras, Inde, Japon, Maroc, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Syrie, Thaïlande, Turquie, Émirats arabes unis et Royaume-Uni. Ces rapports contiennent les renseignements requis par le

Sous-Comité et son groupe de travail plénier, y compris les renseignements sur leurs activités spatiales nationales ou fondées sur la coopération internationale, y compris ses retombées, sur les ressources et les moyens technologiques dont ils disposent dans le domaine spatial pour promouvoir la coopération, et sur les activités qui pourraient faire l'objet d'une coopération internationale accrue. Le fait que tant de pays ont répondu à la demande du Comité montre l'importance croissante que les pays attachent à leurs activités spatiales, ainsi qu'aux travaux du Comité. En outre, plusieurs organisations internationales ont envoyé leurs réponses, qui figurent dans le document A/AC.105/601.

Sur l'invitation du Sous-Comité, le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et la Fédération internationale d'astronautique (FIA), en coopération avec notre Bureau, ont de nouveau organisé un colloque technique sur le thème particulier choisi par le Sous-Comité scientifique et technique pour sa session de 1995, à savoir «Les applications des techniques spatiales pour l'éducation, compte tenu en particulier de leurs applications dans les pays en développement». En outre, un certain nombre d'États membres se proposent de présenter des exposés sur le thème particulier ou sur d'autres points de l'ordre du jour.

Compte tenu de l'intérêt et de l'utilité de ces exposés concernant les dernières découvertes en matière d'applications spatiales, le Bureau a de nouveau préparé cette année un résumé des exposés qui sera distribué au Comité. Ce résumé a été publié sous la cote A/AC.105/606. Je voudrais saluer le travail fait par MM. Petr Lala et Mayer dans la préparation de ce rapport.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le COSPAR et la FIA des efforts qu'ils ont consacrés à l'organisation du colloque. Ils ont invité les experts les plus réputés en matière d'applications des techniques spatiales pour l'éducation, domaine qui évolue rapidement, et les exposés étaient à la fois percutants et extrêmement instructifs.

Aux délégations qui souhaitent faire des exposés particuliers pendant la session du Comité, je demande de consulter le Secrétariat pour fixer une date et obtenir l'équipement audiovisuel nécessaire. Suivant notre pratique habituelle, ces exposés, comme d'habitude, suivront les interventions des orateurs.

Je voudrais maintenant passer brièvement en revue la coopération de notre Bureau avec les autres organisations internationales et régionales pendant l'année écoulée. La

coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies est assurée par la Réunion interinstitutions spéciale sur les activités spatiales. La réunion annuelle permet à toutes les entités du système des Nations Unies d'échanger des informations concernant des activités spatiales envisagées et de coordonner ces activités afin d'empêcher le chevauchement du travail et d'organiser des activités communes et complémentaires. La session de 1994 de la réunion s'est déroulée au Centre international de Vienne. Le rapport de la réunion a été présenté au Sous-Comité scientifique et technique sous la cote A/AC.105/582. Un très intéressant rapport contenant une liste des activités envisagées par le système des Nations Unies en 1995, 1996 et pendant les années subséquentes a été préparé pour être approuvé par la réunion et a également été présenté au Sous-Comité scientifique et technique dans le document A/AC.105/587, qui est à la disposition du Comité. La prochaine Réunion interinstitutions sera tenue en octobre à Vienne.

Le Bureau des affaires spatiales a continué son étroite coopération avec le COSPAR et la FIA, et je voudrais exprimer notre reconnaissance aux organisations pour l'appui qu'elles nous ont fourni en 1994. Nous avons, une fois de plus, publié le document intitulé «Highlights in Space». Ce document a été établi avec la collaboration du COSPAR, qui a présenté son rapport d'activité sur la recherche spatiale, et la FIA, qui a présenté un rapport sur les applications spatiales. L'Institut international du droit spatial (IIDP) a fourni les renseignements pour le chapitre consacré au droit spatial. Ces rapports ont été établis avec l'aide de nombreux experts internationaux et constituent des études instructives et faisant autorité qui passent en revue les faits les plus marquants de 1994. Ils ont été publiés et colligés dans «Highlights in Space: Progress on Space Science, Technology and Applications, International Cooperation and Space Law», document distribué sous la cote A/AC.105/583.

De concert avec la FIA, le Bureau a de nouveau organisé, avant le Congrès annuel de la FIA, tenu en Israël en octobre 1994, un atelier particulièrement axé sur les besoins des pays en développement. Le thème de l'atelier, coparrainé par les Nations Unies, la FIA, l'Agence spatiale européenne (ASE) et la Commission de la Communauté européenne et organisé avec la précieuse collaboration du Gouvernement d'Israël, était «Les avantages des techniques spatiales pour le monde en développement — De la croissance économique à la protection de l'environnement». Il s'agissait du quatrième atelier faisant partie d'une série d'activités, et le Bureau organise maintenant le cinquième atelier pour les pays en développement, sur «Les appli-

cations spatiales au service de la santé et de la protection de l'environnement dans les pays en développement», qui se tiendra avant le Congrès de 1995 de la FIA, c'est-à-dire du 28 septembre au 1er octobre de cette année à Oslo.

Juste avant l'ouverture de la session de 1995 du Sous-Comité juridique, le Bureau, avec la coopération de l'Institut international du droit spatial et de l'Institut du droit aérien et spatial de l'université McGill, au Canada, a organisé un colloque sur «Les questions techniques et les orientations concernant l'utilisation de l'environnement spatial». Le colloque a présenté plusieurs éminents spécialistes en la matière et a été en général bien accueilli par les délégations. Nous espérons que de tels colloques continueront d'être organisés de sorte qu'ils puissent fournir des renseignements utiles aux représentants sur de nouvelles questions susceptibles de faire l'objet de discussions au sein du Sous-Comité.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau des questions de l'espace extra-atmosphérique a encore reçu un soutien généreux d'INTELSAT, d'INMARSAT et de l'Agence spatiale européenne, qui a continué sa longue tradition d'octroi d'assistance technique et financière substantielle aux activités du Programme pour les applications des techniques spatiales. Et j'aimerais exprimer la reconnaissance du Bureau des questions de l'espace extra-atmosphérique à toutes ces organisations pour leur appui.

Dans le domaine de la coopération régionale, le Bureau a appuyé les préparatifs tout comme il a participé à la Conférence ministérielle sur les applications spatiales pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique, tenue en septembre 1994 à Beijing. Le Bureau a également lancé une action, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour établir le projet COPINE afin de développer un réseau informatique régional à la disposition des scientifiques et experts africains dans le domaine de l'espace. Ce projet a découlé des recommandations de la Conférence régionale sur les techniques spatiales pour le développement durable, tenue à Dakar (Sénégal) en 1993, et illustre une nouvelle fois la manière dont les activités du Programme pour les applications des techniques spatiales peuvent aider au développement d'idées nouvelles pour l'utilisation des techniques spatiales. Le Bureau continue également de travailler étroitement avec le Conseil des communications par satellite de l'Asie-Pacifique, dont la création a directement résulté de l'atelier parrainé par les Nations Unies à Séoul (République de Corée) en 1992, et avec le secrétariat *pro tempore* créé pour mettre en oeuvre les recommandations de la deuxième

Conférence des Amériques sur l'espace, tenue à Santiago (Chili) en 1993.

Le Bureau a aussi coparrainé une Conférence internationale sur les objets se trouvant à proximité de la Terre, tenue à New York en avril dernier, et a participé activement à la récente Conférence sur la technologie spatiale en matière de développement, tenue à Téhéran le mois dernier.

Comme le savent nombre de membres, en tant que partie de l'opération de relocalisation du Bureau des questions de l'espace extra-atmosphérique à Vienne, nous avons organisé une exposition permanente d'objets liés à l'espace ici au Centre international de Vienne. L'exposition met en relief la coopération internationale en matière d'activités spatiales et met l'accent sur les utilisations pratiques des techniques spatiales, en particulier en ce qui concerne la surveillance de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Elle reçoit la visite d'environ 70 000 visiteurs se rendant chaque année au Centre international de Vienne, dont la plupart sont des élèves de cours secondaires.

L'exposition a été récemment enrichie par un grand nombre d'équipements donnés par la Fédération de Russie. Je voudrais demander à tous les délégués n'ayant pas encore visité l'exposition — située au sixième étage du bâtiment G ici au Centre international de Vienne, à côté du bureau du Service d'information des Nations Unies et des services des visiteurs — de le faire durant cette session du Comité. Je suis sûr que tous la trouveront utile.

Je voudrais remercier tous les États Membres qui ont fourni des équipements pour l'exposition permanente. S'il y en a d'autres désirant participer en fournissant du matériel supplémentaire en rapport avec l'espace, je leur demande de contacter notre Bureau, et nous assurerons leur participation lors de la prochaine phase de l'exposition.

Comme nous le savons tous, l'année 1995 marque le cinquantième anniversaire de la création des Nations Unies. Durant l'année, de nombreuses activités officielles sont prévues pour marquer cette importante occasion, qui culmineront avec les activités prévues pour le 24 octobre, célébré à travers le monde comme la Journée des Nations Unies. À cet égard, je suis heureux d'informer les délégués que le Bureau des questions de l'espace extra-atmosphérique, avec la gracieuse coopération de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis (NASA) et de l'Agence spatiale russe, a arrangé pour cet anniversaire une conférence en vidéo de 10 minutes entre le Secrétaire général et les astronautes et cosmonautes à bord de la

navette spatiale et de la station spatiale Mir au cours de la deuxième mission d'arrimage, qui aura lieu entre le 27 octobre et le 2 novembre 1995. Le Secrétaire général relèvera le rôle important que les Nations Unies ont joué dans la promotion de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et le drapeau des Nations Unies ainsi que des éditions spéciales commémoratives des traités sur l'espace, qui seront portées à bord de la mission, seront exposés au cours de la conférence en vidéo.

Alors que nous examinons les réalisations des Nations Unies et du Comité, l'anniversaire de l'Organisation nous incite également à envisager l'avenir. Dans le contexte des préparatifs des prochaines années du futur plan à moyen terme pour la période 1998-2002, le Bureau examinera les voies permettant d'assurer la continuité de son rôle approprié au cours du XXI^e siècle. Le Comité et le Bureau doivent rechercher des voies, dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat, pour être un point central pour la coopération internationale en matière d'activités spatiales et un catalyseur pour intégrer les techniques spatiales dans les activités d'ensemble de l'Organisation — en particulier du fait qu'elles sont liées à la mise en oeuvre des principales déclarations de politique du Secrétaire général, — «Agenda pour la paix», «Agenda pour le développement» et «Coopération internationale dans les activités spatiales pour le renforcement de la sécurité dans l'ère de l'après-guerre froide» ainsi que les recommandations issues des conférences mondiales des Nations Unies qui ont commencé avec la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) au Brésil.

Comme les membres le savent, le Comité et le Secrétariat ont très attentivement analysé les conclusions de la CNUED pour déterminer la façon dont les techniques spatiales peuvent être appliquées à la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le document de politique d'Action 21, et de nombreuses activités du Programme pour les applications des techniques spatiales sont déjà orientées vers la réalisation des buts de l'Organisation, en particulier en termes de développement social et économique.

Il faudra cependant continuer de réfléchir à la meilleure façon d'adapter le travail de la Commission et les activités du programme de travail du Bureau aux objectifs et priorités fixés par le Secrétaire général pour les années à venir et aux recommandations des conférences internationales des Nations Unies dans les domaines social, économique et d'environnement. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les membres du Comité dans le développement de ces plans, et à cet effet, il doit être noté que la

troisième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE) proposée et les discussions actuellement en cours concernant l'organisation d'une telle conférence pourraient fournir une instance appropriée pour l'examen de ces questions par tous les États Membres des Nations Unies.

Au sujet des services de conférence pour cette session du Comité, je dois rappeler aux délégués que le travail des interprètes sera sensiblement facilité si les délégations peuvent fournir le plus rapidement possible le texte des déclarations au responsable des conférences. J'aimerais rappeler aux représentants qui souhaitent voir leurs déclarations distribuées au Comité qu'ils doivent en fournir au responsable des conférences au moins 100 exemplaires.

Je voudrais aussi rappeler aux membres qu'alors que les communiqués de presse sont diffusés sur les discussions des séances du Comité, ils ne constituent pas des documents officiels des séances et relèvent du Service

d'information des Nations Unies. Les comptes rendus sténographiques qui seront établis en temps voulu constituent les documents officiels des discussions du Comité. Comme l'indique la note d'information aux participants distribuée avant la session, les délégations sont priées de discuter toutes questions liées aux communiqués de presse avec le Service d'information.

S'agissant des documents du Comité, les membres se rappelleront que l'an dernier, après avoir reçu une demande du Comité des conférences pour justifier le besoin de comptes rendus sténographiques, le Comité a demandé au Secrétariat de fournir des informations sur les diverses solutions de rechange à ces comptes rendus. Cette information est à présent présentée au Comité dans le document A/AC.105/C.1/L.207. Les délégués noteront que le document établit diverses solutions de rechange et fixe le coût de chacune. Comme l'a observé le Président dans son allocution d'ouverture, le document pourrait constituer la base de discussions de la part du Comité sur cette question, lesquelles seront probablement menées dans le cadre de l'examen par le Comité, à travers son groupe de travail plénier, des méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires.

J'ai ainsi procédé à un bref tour d'horizon sur les travaux du Bureau des questions de l'espace extra-atmosphérique au cours de l'année écoulée. Comme toujours, le personnel du Bureau est prêt à apporter son aide au Comité et à ses membres de façon à faciliter l'accomplissement des tâches essentielles lors de cette session et à promouvoir notre objectif commun d'assurer les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Si aucune délégation ne souhaite intervenir au stade actuel, je vais à présent lever la séance.

La séance est levée à 17 h 30.